



**Exposé sur l'expérience
du Niger**

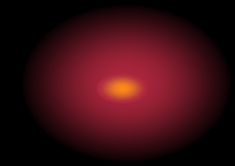
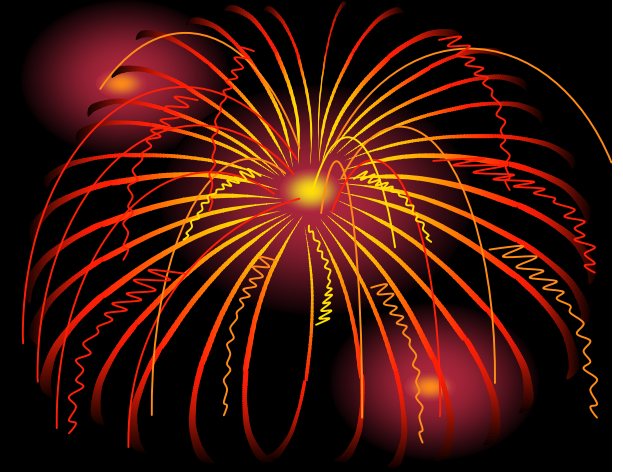
**Mise en œuvre
et Administration
de l'Accord OTC**

BAKO ILLIASSOU

**Directeur de la Normalisation, de la
Qualité et de la Métrologie**

APERCU

- **Présentation du Niger;**
- **Infrastructure qualité;**
- **Dispositions administratives concernant l'Accord OTC;**
- **Mise en œuvre de l'Accord OTC;**



PRESENTATION DU NIGER



- **Le Niger :**
- **Situé en l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne;**
- **Superficie de 1 267 000 km²;**
- **Population d'environ 12 millions d'habitants;**
- **Activité économique porte sur l'exploitation des minerais d'uranium, d'or; l'agriculture et l'élevage;**
- **Principaux partenaires commerciaux sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire et la France.**

PRESENTATION DU NIGER



Autorités politiques et administratives sensibilisées sur l'importance d'une infrastructure qualité effective et opérationnelle pour le développement du Niger :

- **Cadre juridique et institutionnel de normalisation et qualité en 2002 (loi 2002-028)**
- **Création du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation en 2006**
- **Projet de création d'une agence de vérification de la qualité des produits et services**

INFRASTRUCTURE QUALITE

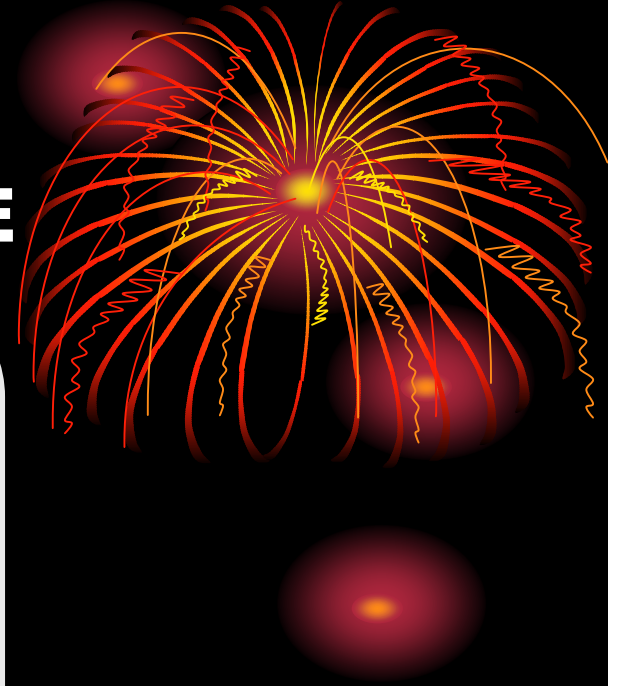
Normalisation

Métrologie

Laboratoires
d'Essais

Certification

Accréditation



Organisme national de normalisation



- **La Direction de la Normalisation de la qualité et de la Métrologie (DNQ/M) est l'ONN;**
- **La DNQ/M a commencé ses travaux en 2003**
- **La DNQ/M a des missions d'élaboration des normes, protection du consommateur, management de la qualité, formation de l'industrie aux normes;**
- **Il existe 36 normes nigériennes dont 9/10 sont basées sur les normes internationales.**

Organisme national de métrologie



- **La DNQ/M est le gardien des étalons nationaux de mesure;**
- **La DNQ/M offre des services de vérification des instruments de mesure;**
- **La DNQ/M a un projet de création d'un laboratoire d'étalonnage de masse, volume et électricité;**

Laboratoires d'essais



**Le Niger dispose de services d'essais
notamment dans ces domaines :**

- **Analyse des produits alimentaires;**
- **Analyse microbiologique;**
- **Analyse chimique;**
- **Analyse des matériaux de construction.**

Services de certification



- **Les services de certification n'existent pas encore au Niger, mais il existe des projets de mise en place de dispositifs de certification volontaire des produits et systèmes.**

Services d'accréditation



- **Le Niger est membre de l'UEMOA au niveau de laquelle on met actuellement en place un système ouest africain d'accréditation (SOAC).**
- **Lorsqu'il sera opérationnel, le SOAC se portera candidat à l'IAF et à l'ILAC.**

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'Accord OTC



- **Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation (MCI/N) est le point focal pour l'OMC;**
- **Il existe un Comité National pour l'OMC, auprès du MCI/N, qui évalue l'impact des accords de l'OMC sur l'économie, suit leur mise en œuvre et recommande des actions appropriées;**

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'Accord OTC



- **La DNQ/M est le Point National d'Information (PNI) pour les obstacles techniques au commerce;**
- **Ce PNI est placé au sein du Centre de Documentation et d'Information sur les normes de la DNQ/M;**

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'Accord OTC



- **Le PNI de la DNQ/M a pour mission de servir de centre de référence sur l'information commerciale sur les normes et les règlements techniques;**
- **Le PNI de la DNQ/M mène des actions d'information et de sensibilisation sur les OTC en direction des opérateurs économiques et des organes gouvernementaux;**

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'Accord OTC



- **Le PNI de la DNQ/M est actuellement en instance de mettre sur pied une procédure pour les notifications des règlements techniques domestiques (Le Directeur de la DNQM prépare la notification qu'il envoie à la Directrice du Commerce Extérieur qui, à son tour, devrait l'envoyer à la mission du Niger à Genève qui devrait enfin l'envoyer à l'OMC) ;**
- **Le personnel est formé pour répondre aux besoins d'informations des opérateurs économiques internes et externes**

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD OTC



- **Notifications réalisées;**
- **Quelques problèmes rencontrés dans l'administration de l'Accord OTC.**

Notifications réalisées



- **Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord, adressée à l'OMC ;**
- **Notification d'acceptation du Code de Pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes, adressée à l'ISO .**

Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord



Conformément à l'article 15.2. de l'Accord OTC, le Niger a informé l'OMC, en 2007, des mesures suivantes visant à assurer la mise en œuvre de cet Accord :

- 1) Les renseignements concernant les obligations découlant de l'Accord OTC sont diffusés auprès des ministères et organismes concernés par le MCI/N dont l'adresse est déclinée;**

Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord



2) Les avis sur les règlements techniques ou les règlements en rapport avec la certification préparés par le Gouvernement nigérien sont publiés par voie d'arrêté ministériel aux fins d'informations du public. Ces arrêtés sont publiés au Journal Officiel de la République du Niger;

Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord



**3) La DNQ/M, dont l'adresse est
déclinée, est le point d'information
pour les activités de normalisation,
de contrôle de la qualité et de
certification**

**4) La DNQ/M est l'organisme nigérien
de contrôle et de la vérification de
conformité aux normes des produits
à l'importation et à l'exportation;**

Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord



- 5) Les normes nigériennes s'inspirent des normes internationales et autres qui s'avèrent applicables à la situation de la République du Niger. Ces normes ne sont pas obligatoires sauf celles qui sont visées par les règlements techniques pour des raisons de santé et de sécurité publique;**

- 6) Les principes et dispositions de l'Accord OTC sont d'application pour tous les organes gouvernementaux;**

Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord



- 7) La DNQ/M relève du MCI/N et est chargée de coordonner l'élaboration et de la révision des normes sous la direction du MCI/N;**

- 8) La République du Niger publie les avis concernant les projets de règlements techniques et de normes dans le quotidien d'information LE SAHEL pour informer le grand public et les parties intéressées;
Les avis sont aussi directement communiqués aux parties intéressées;**

Notification sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord



9) La République du Niger publie les règlements techniques et les normes adoptées au Journal Officiel de la République;

10) Les parties intéressées disposent d'un délai de 60 jours au moins pour présenter des observations au sujet des projets de règlements techniques;

Notification d'acceptation du Code de bonne Pratique



- **La DNQ/M a accepté le Code de bonne pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes en 2007;**
- **Elle s'engage à préparer les programmes de travail tous les six mois conformément à ce code.**

Quelques problèmes rencontrés dans l'administration de l'Accord OTC



- **Le Niger n'a notifié aucun règlement technique par manque d'identification de ceux qui sont susceptibles d'être notifiés;**
- **Le Niger n'a pas eu recours aux procédures de règlements des litiges et différends sur des questions OTC par manque de connaissance ou compréhension des procédures;**

Quelques problèmes rencontrés dans l'administration de l'Accord OTC



- **La DNQ/M n'a participé à aucune réunion du comité OTC par manque de fonds;**
- **Le PNI n'est pas dans les conditions pour télécharger des notifications sur le site web de l'OMC;**
- **Le fonctionnement du PNI n'est pas encore total, quelques mécanismes et procédures étant en instance de mise sur pied.**



FIN DE LA PRESENTATION

MERCI DE VOTRE ATTENTION